

**Régie du bâtiment du Québec**

---

---

**Étude des crédits**

**2023-2024**

---

---

**Demande de renseignements particuliers  
du Troisième groupe d'opposition**

---

---



**Régie du bâtiment du Québec**  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**Demandes de renseignements particuliers**  
**Du troisième groupe de l'opposition (RP3)**

---

**TABLE DES MATIÈRES**

---

**Régie du bâtiment du Québec (RBQ)**

225. Liste des bureaux régionaux et effectif étant rattaché, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans et fournir les prévisions pour 2022-2023.

(...)

233. Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant l'encadrement de la profession d'inspecteur en bâtiment par le RBQ. Liste des rencontres et des consultations.

(...)

235. État de situation de l'implantation d'un registre pour les tours de refroidissement.

(...)

243. Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation.



# Régie du bâtiment du Québec

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

RP3-225

Liste des bureaux régionaux et effectif étant rattachés, par catégorie d'emploi, à chacun de ces bureaux. Présenter l'évolution depuis cinq ans et fournir les prévisions pour 2023-2024.

#### Répartition du personnel par catégorie d'emploi et par territoire habituel de travail :

Régions administratives	Régulier					Total
	Cadres	Régiss.	Prof.	Tech.	Soutien	
01. Bas-Saint-Laurent			3	5	2	10
02. Saguenay—Lac-Saint-Jean			3	4	1	8
03. Capitale-Nationale	16		84	47	6	153
04. Mauricie	1		10	12		23
05. Estrie			9	11		20
06. Montréal	20	3	95	84	22	224
07. Outaouais			5	6		11
08. Abitibi-Témiscamingue				1		1
13. Laval	3		9	44	5	61
16. Montérégie	3		8	29	2	42

Régions administratives	Occasionnel					TOTAL RBQ
	Régiss.	Prof.	Tech.	Soutien	Total	
01. Bas-Saint-Laurent						10
02. Saguenay—Lac-Saint-Jean		2	1		3	11
03. Capitale-Nationale		8		5	13	166
04. Mauricie						23
05. Estrie						20
06. Montréal	1	6	11	17	35	259
07. Outaouais				1	1	12
08. Abitibi-Témiscamingue						1
09. Côte-Nord			1		1	1
13. Laval				2	2	63
16. Montérégie						42

Source : Données extraites de SAGIR au 28 février 2023 (effectifs en lien d'emploi).



# Régie du bâtiment du Québec

## ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024

### DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION

#### RP3-233

Copie des études, analyses, recherches, sondages, scénarios ou projections concernant l'encadrement de la profession d'inspecteur en bâtiment par la RBQ. Liste des rencontres et des consultations.

Dans la foulée du dépôt du projet de loi n° 401 – *Loi visant principalement à améliorer la qualité des bâtiments, l'encadrement de la copropriété divise et le fonctionnement de la Régie du logement* (PL 401) présenté le 12 juin 2018 par la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation, la RBQ a amorcé des réflexions de haut niveau concernant l'encadrement de l'inspection en bâtiment.

Des rencontres ont été tenues par la RBQ le 30 mai 2018 avec les associations d'inspecteurs en bâtiment et de protection du consommateur. Ces rencontres ont permis de prendre connaissance des enjeux et attentes du milieu. Ont participé à ces rencontres l'Association des inspecteurs en bâtiment du Québec (AIBQ), l'Association nationale des inspecteurs en bâtiment et experts en bâtiment (ANIEB), l'Association internationale des inspecteurs immobiliers certifiés du Québec (InterNACHI), la Corporation des inspecteurs vérificateurs en qualité de la propriété (CIVQP) et l'Association des consommateurs pour la qualité dans la construction (ACQC).

Des rencontres ont également été tenues avec l'Organisme d'autorégulation du courtage immobilier du Québec (OACIQ) le 7 juillet 2018, et avec le Bureau de normalisation du Québec les 9 et 17 mai 2018.

À la demande de la RBQ, une analyse comparative de l'encadrement au Canada a été réalisée par l'École nationale d'administration publique le 1<sup>er</sup> juin 2018. Le rapport met en lumière la forme d'encadrement préconisée par les trois autres provinces qui ont légiféré en la matière (Alberta, Colombie-Britannique et Ontario).

La RBQ a également collaboré à la préparation du mémoire et de l'analyse d'impact réglementaire qui a accompagné le PL 401.

En vue du dépôt du projet de loi n° 16, *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (PL 16), sanctionné le 5 décembre 2019, la RBQ a poursuivi ses travaux de réflexion visant l'encadrement de l'inspection en bâtiment. À cet effet, les étapes suivantes ont été franchies :

- Participation à la mise à jour des dispositions du projet de loi, ainsi que du mémoire qui l'accompagne;
- Création de comités de travail internes dans le but d'évaluer différents scénarios d'encadrement possibles (février et mars 2019);
- Rencontre avec le Bureau de normalisation du Québec ayant eu lieu le 29 mars 2019 afin de se renseigner sur les paramètres d'élaboration d'une norme de pratique harmonisée.

À la suite de l'adoption du PL 16, la RBQ a confié au BNQ l'élaboration d'une norme de pratiques et a débuté les travaux d'élaboration du règlement visant l'encadrement de l'inspection de bâtiments d'habitation.

- Participation au comité de normalisation dans le but d'élaborer une norme québécoise en matière d'inspection de bâtiments d'habitation (mars 2020 à mai 2022);
- Consultations des acteurs du milieu dans le cadre de l'élaboration du projet de règlement (assureurs, associations des inspecteurs, établissements d'enseignement, association des consommateurs, office de la protection des consommateurs).
- Publication du projet de Règlement sur l'encadrement de l'inspection d'un bâtiment d'habitation (REIBH), pour commentaires, dans la *Gazette officielle du Québec (GOQ)* le 23 février 2022.

- Publication de la Norme BNQ 3009-500/2022 Bâtiment d'habitation - Pratiques pour l'inspection en vue d'une transaction immobilière en juillet 2022;
- Analyse des commentaires reçus lors de la publication à la GOQ et ajustements au projet de règlement;
- Consultations additionnelles des acteurs du milieu dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle version du projet de règlement (assureurs, associations des inspecteurs, établissements d'enseignement).

Étapes à venir :

1. Printemps 2023: publication pour commentaires (45 jours) dans la *Gazette officielle du Québec*.
2. Automne 2023 : Analyse des commentaires, rédaction du décret et du règlement;
3. Printemps 2024 : publication dans la *Gazette officielle du Québec* et adoption du projet de règlement
4. 1<sup>er</sup> octobre 2024 : Entrée en vigueur du REIBH, à l'exception de l'obligation de formation continue, qui entre en vigueur en 2027 (durant la dernière année de la période transitoire de trois ans).

*Régie du bâtiment du Québec*  
**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**  
**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS**  
**DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

**RP3-235**

État de situation de l'implantation d'un registre pour les tours de refroidissement.

Le travail d'implantation du registre est terminé depuis 2014.

Depuis ce temps, le travail sur ce registre a consisté à sa mise à jour qui se poursuit en continu.

Par ailleurs, l'article du règlement de 2014, concernant l'obligation du propriétaire d'installation de tours de refroidissement à l'eau (ITRE) de s'assurer que la RBQ obtienne du laboratoire accrédité tous les résultats d'analyse dans les 30 jours suivant la date du prélèvement, est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Cette information est transmise à la RBQ via un support faisant appel aux technologies de l'information fourni par la RBQ.

En date du 28 février 2023, le registre contient 2 744 ITRE, soit 2 614 actives et 130 inutilisées.



*Régie du bâtiment du Québec*

**ÉTUDE DES CRÉDITS 2023-2024**

**DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS  
DU TROISIÈME GROUPE D'OPPOSITION**

**RP3-243**

Pour chacune des cinq dernières années, indiquer le nombre de demandes d'accès à l'information transmises au cabinet ministériel pour approbation

Aucune demande d'accès à l'information n'a été transmise au cabinet ministériel pour approbation